

COMPTE RENDU
1^{ERE} RENCONTRE PARTICIPATIVE
PROJET DE PARC EOLIEN DE LA VOIE POUÇOISE A
L'ETUDE SUR LES COMMUNES DE COUPEVILLE ET DE
SAINT-JEAN-SUR-MOIVRE

14 février 2024

COURANT PORTEUR

Note liminaire

Pour poursuivre la démarche de concertation volontaire engagée par la société SSE, et afin de répondre aux attentes locales recueillies lors des entretiens réalisés auprès des acteurs locaux et la campagne de porte-à-porte menée sur les communes de Coupéville et Saint-Jean-sur-Moivre en 2023, une rencontre participative a été organisée le 24 janvier 2024. Cette rencontre a permis d'informer sur le projet et son actualité, favoriser le débat entre le porteur de projet et les différents publics et identifier les sujets d'intérêt et les modalités privilégiées par les participants pour les étapes de concertation à venir.

Ainsi, et afin de mobiliser un large public, plusieurs moyens ont été déployés pour informer de l'événement et relayer l'invitation :

- Distribution d'une lettre d'information dans toutes les boîtes aux lettres des communes d'implantation ;
- Mise en ligne de l'évènement sur le site Internet du projet (www.eolien-voiepoucoise.com) ;
- Envoi d'un courrier d'invitation aux élus des communes voisines et aux représentants de la Communauté de communes.

Déroulé de la rencontre

La 1^{ère} rencontre participative s'est déroulée dans la salle communale de Saint-Jean-sur-Moivre le 24 janvier 2024 de 16h à 20h et a réuni 9 participants

La société SSE Renewables était représentée par :

- ⋮ Laurine SILBERMAN, Cheffe de projet
- ⋮ Lena DUMONTET, Chargée de communication et de concertation territoriale

L'animation était assurée par :

- ⋮ Paola OROZCO-SOUËL, Courant Porteur
- ⋮ Camille DELAVERGNE, Courant Porteur

Pour faciliter l'information et la participation de tous dans les meilleures conditions, le déroulé de la rencontre permettait à chacun d'arriver à des horaires divers, entre 16h et 20h.

La rencontre était organisée en 3 temps :

1. Accueil des participants, émargement et invitation à évaluer sa connaissance du projet.
2. Présentation du projet par la société SSE Renewables : les raisons de son développement, son état d'avancement, la concertation.
3. Débat avec l'équipe projet et série de questions/réponses.

Enfin, un espace de collation permettait la poursuite informelle des échanges.

Ce compte-rendu fait état de la présentation du projet et des échanges qui ont eu lieu pendant toute la durée de la rencontre. Les sujets abordés ont été classés par thématique afin de faciliter la lecture du compte-rendu.

Accueil des participants

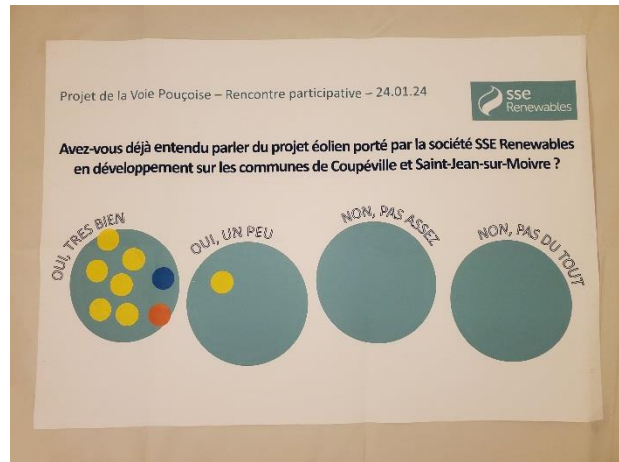
L'équipe de Courant Porteur a accueilli les participants et les a remerciés de leur présence. Elle a présenté le déroulé de la rencontre et les différents temps (information, échanges et participation).

Chaque participant a été invité à évaluer sa connaissance du projet à l'aide d'une gommette de couleur permettant d'identifier son origine géographique.

Tous les participants ont ainsi indiqué qu'ils connaissaient le projet. La majorité d'entre eux avait une très bonne connaissance du projet grâce aux échanges avec le développeur, aux lettres d'information distribuées et à la démarche de porte-à-porte organisée à Coupéville et Saint-Jean-sur-Moivre.

La rencontre se déroulant à Saint-Jean-sur-Moivre, les personnes présentes étaient principalement des habitants de la commune.

M. Lapie, Maire de Saint-Jean-sur-Moivre était présent. Un habitant de Coupéville et un habitant d'une autre commune voisine ont également participé à la rencontre.



La présentation du projet par la société SSE Renewables

En suivant la logique des panneaux d'information dressés dans la salle communale de Saint-Jean-sur-Moivre, l'équipe projet s'est attachée à fournir à chaque participant la même information.



Elle a expliqué les raisons du développement d'un projet éolien sur le territoire, l'historique et l'état d'avancement du projet ainsi que les bénéfices envisagés pour les habitants, les communes et la Communauté de communes. Un panneau dédié exclusivement à la démarche de concertation permettait à l'équipe projet d'informer les

participants des actions réalisées et de confirmer sa volonté de mettre en place un dispositif à destination de tous les publics.

Des documents¹ officiels et institutionnels avaient été mis à disposition du public en libre consultation.

Pourquoi un projet éolien sur le territoire ?

Mme Silberman a expliqué que le développement d'un projet éolien sur les communes de Coupéville et Saint-Jean-sur-Moivre s'inscrit dans le contexte de transition engagée pour répondre aux enjeux nationaux en matière d'environnement et d'énergie.



L'équipe de SSE Renewables a en effet rappelé que le GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) alerte sur la nécessité de ne pas dépasser les 2°C en 2030 et donc de réduire la demande énergétique, de sortir des énergies fossiles et d'engager une transition vers les énergies renouvelables (EnR) dans une approche inclusive et équitable pour tous.

C'est pourquoi, explique Mme Silberman, le 10 mars 2023 la loi d'accélération de la production des EnR a été promulguée afin de faciliter la production d'énergies renouvelables sur le territoire français. La stratégie française a ainsi pour objectif d'améliorer la planification du développement des EnR avec les élus locaux, de simplifier les procédures réglementaires pour l'installation de projets d'énergie renouvelable, de mobiliser les espaces déjà artificialisés et de veiller au partage des retombées économiques des projets avec les territoires qui les accueillent.



L'équipe de SSE Renewables a expliqué qu'afin d'accélérer la transition énergétique sur les territoires, les élus locaux devront soumettre aux services de l'Etat des zones d'accélération pour en faire des zones prioritaires à l'implantation des installations de production d'énergies renouvelables. Ils devront également planifier le développement de ces installations et faciliter la mise en œuvre des projets qui seront de fait intégrés dans les documents de planification.

Dans ce contexte global de transition énergétique engagée à la fois au niveau national et local, la société SSE Renewables a donc lancé une réflexion pour développer un parc éolien.

Le projet de la Voie Pouçoise s'inscrit ainsi dans la stratégie de développement éolien de la Communauté de communes de Moivre à la Coole.

¹ « Paroles d'élus » et « Eolien&Tourisme » - France Renouvelables ; « Le vrai/faux de l'éolien » - Ministère de la Transition Écologique, « L'impact de l'éolien sur les biens immobiliers » - ADEME, etc.

Les caractéristiques du projet, historique de développement et bénéfices attendus

La réunion a permis aux participants de comprendre comment, dès 2022, l'équipe de SSE Renewables a organisé une série de rencontres avec les Conseils municipaux de Coupéville et Saint-Jean-sur-Moivre mais aussi avec les propriétaires fonciers et agricoles initiant ainsi une démarche de dialogue avec le territoire.

Le développement du projet s'est poursuivi en 2023 avec l'installation d'un mât de mesure de vent et le lancement des études paysagères et acoustiques.

Parallèlement, explique Mme Silberman, des démarches d'information et de participation avec la population locale ont été mises en place par SSE Renewables avec la diffusion d'une lettre d'information à tous les habitants et la réalisation d'une campagne de porte-à-porte sur les communes d'implantation.

Les participants ont aussi appris qu'en 2024 les études sur le projet se poursuivent pour déterminer ses caractéristiques finales.



Le projet éolien de la Voie Pouçoise peut en effet envisager l'implantation de 3 à 5 éoliennes au maximum (3 à Coupéville et 2 à Saint-Jean-sur-Moivre), d'une hauteur maximale de 168 m en bout de pale. Mais ce sont les conclusions des études qui détermineront le nombre d'éoliennes, leur gabarit et leur zone implantation.

Afin de préserver la biodiversité (oiseaux et chauve-souris), explique Mme Silberman, une garde au sol suffisante sera privilégiée et les engagements suivants seront respectés :

- Une distance minimale de 1000 m aux habitations ;
 - La mise en place d'un loyer solidaire pour tous les propriétaires signataires d'accords fonciers n'ayant pas la possibilité d'accueillir d'éolienne dans le projet final ;
 - La prise en compte des parcs existants afin de garantir une meilleure intégration du projet localement ;
 - La priorité donnée aux entreprises locales pour la construction du projet ;
- La mise en place d'une démarche de concertation avec tous les publics : distribution périodique de lettres d'information et organisation de rencontres participatives.

Mme Silberman a ensuite abordé la question des retombées économiques attendues pour le territoire en précisant que les montants sont fixés par la réglementation. Si cette dernière peut toujours évoluer, ajoute-t-elle, actuellement les bénéfices annuels pour Coupéville seraient de l'ordre de 26 604 €/an et de 15 667 €/an pour Saint-Jean-sur-Moivre avec une hypothèse de 5 éoliennes. Du côté de la Communauté de communes de la Moivre à la Coole, 106 863 €/an seraient prévus. Ces montants sont liés à la fiscalité

éolienne et à la convention entre SSE Renewables et les communes pour l’usage des servitudes communales.

Enfin, Mme Silberman a précisé que d’autres bénéfices liés au projet pourront également être proposés et discutés lors de prochaines rencontres de concertation.

La concertation volontaire mise en place

Mme Silberman a souligné la volonté de dialogue de SSE Renewables dès le lancement du projet. Elle a retracé l’historique des démarches entreprises et pour lesquelles un cabinet spécialisé dans la concertation (Courant Porteur) neutre et indépendant du projet a été mandaté.



Ainsi, des élus locaux, des exploitants agricoles, des représentants de la Communauté de communes de Moivre à la Coole, des services de l’Etat, des associations etc. ont été rencontrés pour réfléchir au développement du projet, informer sur ses avancées et comprendre les besoins et attentes de chacun vis-à-vis du développeur et en matière de concertation.



Mais des démarches à destination des habitants des communes concernées par l’implantation des éoliennes ont également été menées. Une campagne de porte-à-porte a en effet été organisée en juin 2023 permettant de faire connaître à toute la population l’existence du projet et de comprendre ses attentes en matière d’information et de participation.

Les échanges avec les acteurs locaux ont montré une compréhension des raisons du développement éolien sur le territoire, un accueil favorable des bénéfices du projet pour la collectivité et une volonté de participer et/ou contribuer à la concertation. Concernant le porte-à-porte, SSE Renewables a présenté les chiffres clés de la démarche :

- 162 maisons visitées ;
- 88 habitants rencontrés ;
- 67 kits participatifs déposés dans les boîtes aux lettres des maisons où les résidents étaient absents ;
- 68 répondants au questionnaire diffusé.

Au cours de ces rencontres individuelles, les personnes ont montré un intérêt pour suivre les avancées du projet grâce à une lettre d’information régulière ou à un site Internet dédié. Ils ont aussi exprimé une

attente d'information sur les sujets en lien avec la biodiversité, le paysage, la zone d'implantation et les impacts du projet.

Cette rencontre, explique l'équipe projet, est une première étape qui sera suivie d'autres rendez-vous, aux thèmes et aux formats différents qui auront pour but de maintenir informés les élus et les habitants des avancées du projet, mais aussi de répondre aux questions que le projet suscite et de débattre des sujets d'intérêt identifiés lors des premiers échanges avec la population et les acteurs locaux.

Les futures rencontres participatives permettront, ajoute Mme Silberman, de recueillir les contributions, commentaires et préconisations du public pour adapter le développement du projet aux attentes locales et prendre en compte les propositions sur les bénéfices que pourrait apporter le projet.

Les participants ont ainsi été invités à s'inscrire auprès de Courant Porteur pour être informés individuellement des prochains évènements de la concertation.

Les échanges entre les participants et l'équipe de SSE

La présentation du projet a suscité des questions des participants qui se sont montrés curieux et intéressés par le fonctionnement de l'éolien et l'avancement du projet.

Différents sujets ont été abordés et débattus avec l'équipe projet dont les échanges sont retracés ici.

Sur l'implantation du projet

Un participant s'est étonné de voir une distance de 1000 m aux habitations les plus proches respectée par le projet alors que les élus avaient exprimé, au cours des discussions sur les Zones de Développement Eolien (ZDE) en 2012, une volonté de maintenir une distance de 1500 m.

Mme Silberman a expliqué que les éoliennes du projet seraient bien à 1500 m des bourgs et à au moins 1000 m des habitations les plus proches.

En raison des contraintes paysagères du projet, les éoliennes devront en effet être installées dans l'alignement des parcs éoliens existants afin de garantir une continuité paysagère.

Cette continuité s'inscrit par ailleurs dans la volonté de la Communauté de communes de densifier le développement éolien en extension des parcs existants afin de ne pas créer de saturation paysagère.

Aussi, si la réglementation oblige de maintenir une distance minimale de 500 m, SSE Renewables a souligné sa volonté de respecter une distance supérieure compte tenu des modèles d'éoliennes actuellement développés et des possibilités d'éloignement sur un territoire peu dense, comme la Marne.



Par rapport au changement de nom du porteur de projet

Questionnée sur le changement de nom de la société, Mme Dumontet a expliqué que la société anciennement connue sous le nom de Siemens Gamesa était en effet devenue SSE Renewables.

Le porteur du projet a rappelé que ce changement de nom n'impliquait aucun changement opérationnel pour les acteurs du territoire. Ainsi, M. Gautier, en charge du projet depuis le début, fait toujours partie de l'équipe projet constituée au sein de la société.

Mme Dumontet a précisé que la société SSE Renewables, d'origine écossaise et leader au Royaume-Uni et en Irlande, présente l'avantage d'être à la fois développeur, constructeur et exploitant de parcs éoliens. Cela permet de conserver les mêmes interlocuteurs tout au long du développement du projet et de maintenir les liens créés dès le lancement des réflexions et jusqu'à l'exploitation du parc si le projet obtient les autorisations.

Concernant les impacts d'un parc éolien sur la biodiversité



Certains participants ont interrogé SSE Renewables sur l'impact que peut avoir un parc éolien sur la biodiversité.

Mme Silberman est revenue sur le travail mené par les bureaux d'études et notamment sur celui produit par l'écologue dans le suivi de l'avifaune et des couloirs de migration sur toute une année afin d'identifier les enjeux sur la zone.

Un participant ayant rappelé que les oiseaux ont un taux de mortalité inférieur avec les éoliennes qu'avec les fils électriques, Mme Silberman a présenté l'exemple des Grues qui, en présence d'éoliennes, adaptent et dévient leur trajectoire.

Sur l'éolien en général (remise en état, production, délais de développement)

Concernant le démantèlement d'un parc éolien, SSE Renewables a rappelé que la réglementation fixe l'obligation pour le porteur de projet de provisionner son coût au moment du dépôt du dossier de demande d'autorisation. Le porteur de projet éolien, ajoute Mme Silberman, a également pour obligation de retirer l'ensemble des installations dont la totalité des socles en béton des éoliennes.

Sur la production, l'équipe projet a expliqué que les éoliennes tournent en moyenne 2000 heures par an. Cela permet de calculer le nombre de mégawatts produits par heure et les équivalences par rapport à la consommation électrique des foyers. A titre indicatif, a souligné Mme Silberman, on compte 4 792 MW/h par foyer.

Interrogée sur la durée de développement d'un parc éolien, Mme Silberman a précisé qu'après la prise de contact avec les élus et les propriétaires exploitants, les études de développement sont lancées avec l'installation d'un mât de mesures et la réalisation des études écologiques. Après l'analyse des conclusions des études, les réflexions sur les scénarios d'implantation sont menées et des photomontages réalisés. Une demande d'autorisation environnementale est ensuite déposée puis instruite par les services de l'État et une enquête publique est réalisée.

Après l'obtention éventuelle des autorisations, Mme Silberman rappelle que le projet peut faire l'objet d'un recours et ainsi prolonger les délais. Si le projet ne fait l'objet d'aucun recours après autorisation des services de l'Etat, le développeur peut lancer la construction du parc. Ainsi, affirme-t-elle, la durée moyenne de développement d'un projet éolien est d'environ 7 ans mais peut être réduit à 5 ans s'il n'y a pas de recours.

Un participant a fait remarquer que malgré une durée de développement longue, l'énergie éolienne reste plus rapide à développer que d'autres énergies telle que l'énergie nucléaire.

Sur les démarches de concertation et notamment sur le porte-à-porte

Un participant a demandé si les résultats du porte-à-porte avaient permis d'établir la position des habitants sur le projet.

L'équipe de Courant Porteur a expliqué que le porte-à-porte s'était déroulé pendant 3 jours dont un samedi pour permettre à la population active de participer. Deux passages ont été effectués sur les lieux où les résidents étaient absents, à des horaires et jours différents, afin de toucher tous les publics.

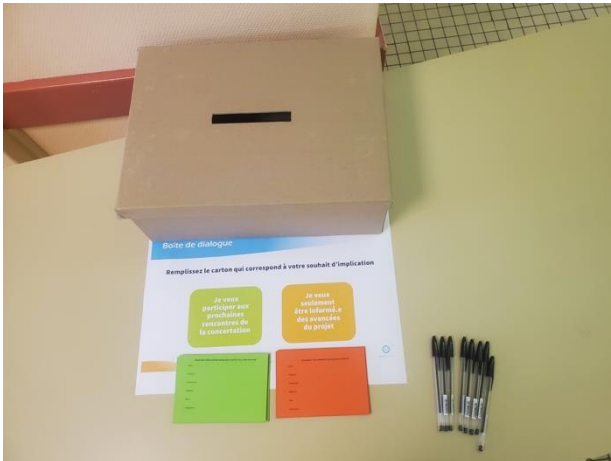
Un kit participatif comprenant une lettre de mission, un questionnaire, une plaquette d'information du projet et une enveloppe pré-timbrée était déposé dans toutes les boîtes aux lettres des foyers restés fermés malgré les passages de l'équipe.

Ainsi, la démarche n'avait pas pour but de savoir si la population était favorable ou non au projet mais bien d'évaluer la connaissance du projet par les habitants, d'identifier les besoins et les attentes de la population vis-à-vis du développeur et de la concertation.

Clôture de la rencontre

L'équipe d'animation a clôt les échanges et remercié l'ensemble des personnes présentes pour leur participation. Elle a indiqué que les échanges de cette rencontre feraient l'objet d'un compte-rendu rédigé par Courant Porteur et diffusé à l'ensemble des participants par mail. Le document pourra également être consulté par tous les publics sur le site Internet du projet et dans les mairies des communes d'implantation.

Enfin, une boîte de dialogue mise à la disposition des participants permettait d'indiquer à l'aide de cartons de couleur s'ils souhaitaient :



- Participer aux prochains dispositifs de concertation (vert).
- Recevoir uniquement de l'information (orange).

Les participants étaient également invités à poser par écrit leurs questions restées en suspens.

Un participant a ainsi exprimé dans le bulletin de participation ses remerciements pour les informations apportées lors de la rencontre.